



"moi complet travaillé" ??

Par **romain123**, le **13/02/2012 à 10:47**

Bonjour,
Je suis en rythme alterné (alternance) en tant que "stagiaire" dans une entreprise. J'ai une convention de stage entre l'entreprise, mon école et moi même.
Je travail 3 jours par semaine dans l'entreprise.
Dans mon contrat de stage il y est notifié que je suis rémunéré "1250 euros brut par moi complet travaillé".
Lorsqu'on m'a versé mon solde ce dernier moi, on m'a versé 508 euros.
J'ai donc appelé le service Paye pour expliquer ma situation et ils m'ont expliqué le détail du calcul de mon solde:
base 1250 euros brut $\times$ par le nbr jours travaillé ce moi-ci : soit 14 divisé par 31... (je travaille au 3/5 (donc j'aurais pensé qu'ils allaient me faire tout simplement un prorata...mais non....))
pour faire court: Ils me comptent les weekend dans leur calcul.. au lieu de faire 3/5, ils font 3/7 de 1250 euros...
je ne pense pas vraiment que ce soit normal.
de plus, j'ai le sentiment de m'être fait "berné" par l'entreprise.
J'ai du mal à comprendre:
lorsqu'on me dit que je gagnerai 1250 euros par moi, je m'imagine que si je travaille à 100% dans l'entreprise (c'est à dire) 21 jours de travail (sois 5/5), je gagnerai 1250 (et non 5/7 de 1250 brut); étant donné que je suis stagiaire en alternance et que je travail uniquement 3 jours par semaine, il me semblerai normal de faire $(14/21) \times 1250$ brut.
Est-ce normal?
Puis-je faire quelque chose?
Merci de vos réponses et de la considération avec laquelle vous étudierez mon cas.